

Renseignements administratifs

Renseignements et Inscription aux activités de l'UP de Bischoffsheim et du Piémont :

Mairie de Bischoffsheim
1, rue des Ecoles
67870 BISCHOFFSHEIM
Tél. : 03 88 50 41 08
Fax. : 03 88 49 20 03
Email : bischoffsheim@wanadoo.fr

L'adhésion annuelle à l'Université Populaire de Bischoffsheim et du Piémont est obligatoire pour tous. Elle permet de participer aux activités de l'Université Populaire de la Krutenau et de ses antennes.

Point d'attention : Les tarifs de l'adhésion évoluent

Celle-ci est fixée à 10 € par personne ou à 15 € pour un couple ou 20 € pour une famille (parents et enfants mineurs)

Pour contacter l'Université Populaire de la Krutenau

Université Populaire de la Krutenau
Maison des Associations
1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg
courriel : universitepopulaire.krutenau@laposte.net
Tel : 06 16 60 12 96

Retrouvez toutes les activités proposées dans les différentes antennes locales de l'Université Populaire de la Krutenau sur le site Internet : www.up-krutenau.com

Lieu des conférences et Plan d'accès

Salle des Ventes de
la Mairie de
Bischoffsheim



Université Populaire de Bischoffsheim et du Piémont

Programme 2021-2022



Antenne locale de l'Université Populaire de la Krutenau



Conférences de Jean-François Kovar

Les lundis à 19h
Salle des ventes de la Mairie de Bischoffsheim

Le cycle complet : 55 euros

Tarif réduit : 40 euros

La conférence : 8 euros

6 euros pour les demandeurs d'emploi, étudiants et lycéens
gratuit pour les moins de 16 ans

4 octobre 2021	L'Alsace au Siècle des Lumières
8 novembre 2021	L'Alsace durant la Révolution
6 décembre 2021	L'Alsace sous la monarchie de Juillet
3 janvier 2022	L'Alsace sous le Second Empire
7 février 2022	Novembre 1918, des soviets en Alsace
7 mars 2022	L'Alsace sous le joug nazi
4 avril 2022	La Résistance alsacienne
2 mai 2022	Le Struthof, un camp de concentration en Alsace
6 juin 2022	Les Malgré-Nous

Précautions sanitaires

Pour éviter tout risque de transmission de la COVID 19
- le port de masque est obligatoire pour les auditeurs
- la distanciation physique doit être respectée.

Inscription impérative au plus tard 3 jours avant le début de l'activité

Visites UP PRIVILÈGE

La carte UP Privilège, annuelle et strictement personnelle, vous donne droit à 8 visites exceptionnelles à Strasbourg et en Alsace.

Elle est proposée au prix de **40€ (70€ pour un couple)**, adhésion à l'Université populaire en sus. Modalités pratiques, calendrier complet et souscription de la carte UP Privilège sur notre site internet www.up-krutenau.com

Le sentier des peintres de l'Impressionnisme	Judi 23 septembre 2021
L'Hôtel des Joham de Mundolsheim	Vendredi 8 octobre 2021
Musée de l'asperge à Hoerd	Mercredi 24 novembre 2021
L'église Saint-Pierre-le-Jeune catholique	Dimanche 6 mars 2022
Les serres municipales de Strasbourg	Mardi 26 avril 2022
Sur les pas de Louis-Napoléon Bonaparte à Strasbourg le 30 octobre 1836 : une tentative avortée de coup d'État	Samedi 30 avril 2022
La Neustadt insolite	Dimanche 12 juin 2022
A Strasbourg, les Brasseries ont une histoire	Samedi 2 juillet 2022

JOURNÉE DÉCOUVERTE

Dimanche 8 mai 2022

Promenade dans l'Ortenau

A la découverte du patrimoine juif outre Rhin

avec Philippe Fleck
et Jean-François Kovar

30 €

10 € pour les moins de 16 ans

Inscription obligatoire par courriel auprès de l'UP Krutenau



BULLETIN D'ADHÉSION
Université Populaire de Bischoffsheim et du Piémont
Antenne de l'UP Krutenau

A remettre ou renvoyer complétée et accompagnée du règlement
et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour toute inscription par voie postale.

À **U.P. Krutenau** – Maison des Associations

Coordonnées	<p>Nom : Prénom</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal Ville.....</p> <p>☎ : Portable</p> <p>Courriel..... <small>Inscription en lettres capitales</small></p> <p>Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) Je ne souhaite pas que l'UP Krutenau utilise mes coordonnées pour les diffusions de ses programmes <input type="checkbox"/></p> <p align="center">L'UP Krutenau vous informe que vos coordonnées ne seront pas diffusées à des tiers. <small>Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez en faire la demande au siège de l'Association</small></p>										
Adhésion	<p>Adhésion obligatoire annuelle :</p> <p style="text-align: right;">individuelle 10 € <input type="checkbox"/> € ou couple 15 € <input type="checkbox"/> € ou familiale 20 € <input type="checkbox"/> €</p> <p align="center">Je soutiens l'UP Krutenau. Je fais un don de <input type="checkbox"/> €</p> <p>L'adhésion est valable pour les programmes de l'UP Krutenau et de toutes ses antennes</p> <p>Pour une adhésion familiale, inscrire ci-après, les nom et prénom des autres membres : </p>										
Inscription	<table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align:left;">Inscription aux programmes suivants</th> <th style="text-align:right;">Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> </tbody> </table> <p align="right">Montant total payé : €</p>	Inscription aux programmes suivants	Tarif	- €	- €	- €	- €
Inscription aux programmes suivants	Tarif										
.....	- €										
.....	- €										
.....	- €										
.....	- €										
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 35%; background-color: #e0e0e0; padding: 5px;"> <p>Réservé à l'UP Krutenau Année : 2021-2022</p> <p>Saisie le :</p> <p><input type="checkbox"/> Remise carte adhérent <input type="checkbox"/> Inscription liste de diffusions mails <input type="checkbox"/> Inscription fichier membres</p> </div> <div style="width: 60%;"> <p>Mode de règlement : <input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Chèque <small>L'UP Krutenau n'est pas habilitée à accepter le règlement par Carte Bancaire</small></p> <p><input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance du droit de rétractation offert aux consommateurs</p> <p>Date et Signature :</p> </div> </div>											

Informations aux adhérents

Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code de la consommation, **le consommateur** qui achète un bien ou une prestation de service à distance **dispose d'un délai de 14 jours francs pour changer d'avis sur son achat.**

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs,
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, **le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée** (exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, **et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation.** L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

- Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation
- Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autres cas.

Une retenue de 20% sera alors appliquée